ESSAI

SUR

LES BAINS GÉNÉRAUX

APPLIQUÉS

A L'HYGIÈNE ET A LA THÉRAPEUTIQUE.





Présentée et publiquement soutenue à la Faculté de Médecine de Montpellier, le 25 *Août* 1841,

PAR

A. C. LAFARGE,
du VIGEAN (Cantal),

POUR OBTENIR LE GRADE DE DOCTEUR EN MÉDECINE.

MONTPELLIER,
Imprimerie et Lithographie de X. JULLIEN, place Marché aux Fleurs, 2.

1841.

A LA MÉMOIRE

DE LA PLUS VERTUEUSE DES MÈRES.

Mère chérie! pardonnez à ma douleur........ La main de la piété filiale eut été heureuse de vous offrir cet essai, comme un témoignage public de ma reconnaissance pour les tendres soins que vous m'avez prodigués; mais le ciel vous a ravie à mes vœux et à mon amour.

A MON PÈRE.

Tribut de respect, de reconnaissance et de dévoûment.

A. C. LAFARGE.

INTRODUCTION.

Depuis Hippocrate, on a signalé une action absorbante, par laquelle les fluides, mis en contact avec les différentes surfaces du corps, y sont pompés en quantité variable pour aller, de la périphérie au centre, contribuer à de nouvelles fonctions (1).

Ce n'est pas seulement à la surface du corps que s'opère cet acte physiologique; il s'exécute encore à la surface libre des muqueuses, des séreuses, dans la cavité médullaire, dans les cellules et le réseau des tissus lamineux, et s'étend même au parenchyme des organes.

Mais l'absorption, dont il importe ici de constater la présence, est celle des tégumens. Je suppose un sujet plongé dans un bain, que se passe-t-il? il absorbe une certaine quantité de liquide, plus une partie des substances qui y sont tenues en dissolution. Le volume du corps acquiert de l'augmentation en raison de la décroissance des liquides, les tissus et les humeurs prennent des qualités spéciales et leur vitalité est modifiée. Je ne rappellerai pas les fomentations, les cataplasmes, sorte de bains locaux, à la faveur desquels les substances médicamenteuses sont introduites dans l'économie. Je ne ferai pas non plus ressortir les avantages si précieux des frictions spiritueuses, ni des vapeurs, appliquées à la périphérie du corps. Ces moyens méritent une place ailleurs. Mais qui peut révoquer en doute l'absorption cutanée, dès qu'on voit la térébenthine, prescrite en bains, frictions ou vapeurs, donner aux urines l'odeur de la violette, et le jalap, appliqué sur la peau, purger presque aussi sûrement que s'il était administré à l'intérieur?

Il suit de là que l'action absorbante des tégumens, est un fait démontré qui doit rester à la science, appuyé de la méthode iatraleptique à laquelle Cyrillo, Clarke, le docteur Chrétien de Montpellier, Chiarenti, Brera, Alibert et autres, ont attaché leurs noms célèbres par les beaux résultats qu'ils en ont obtenus.

---

(1) Voir les expériences de Sanctorius, de Gorter, de Keil, etc.

ESSAI

SUR

LES BAINS GÉNÉRAUX

APPLIQUÉS

A L'HYGIÈNE ET A LA THÉRAPEUTIQUE.

Définition. D'après son acception médicale, on entend par le mot bain : (1) l'immersion générale ou partielle du corps dans un milieu autre que celui où nous vivons habituellement. Subordonné aux indications, son mode d'emploi, doit varier en durée, en forme, en température. Tantôt rapide, tantôt prolongé, le temps de son administration est un élément nécessaire. Tel cas réclame un bain à l'état de liquidité aqueuse ou tenant soit en dissolution, soit en suspension des substances diverses; tel autre, nécessite l'application du fluide élastique, comme les étuves, les fumigations. Il est des circonstances où l'on retire de précieux avantages des matières solides, comme le sable, le marc de raisin, un animal égorgé, etc.

Origine et historique des bains. L'homme destiné à vivre dans une atmosphère plus ou moins chargée de principes variés, dût, dès les premiers jours du monde, éprouver le besoin des ablutions; bientôt la transparence d'une eau agréable par sa fraicheur, l'invita à lui abandonner ses membres fatigués et couverts de poussière : de là évidemment l'origine des bains· Mais

(1) Balneum des Latins.

la civilisation fit des progrès, et l'on vit alors l'homme policé transférer dans son domicile les avantages dont il avait joui jusque là par les seuls bienfaits de de la nature.

Si nous parcourons rapidement l'histoire des peuples, nous y observons que les bains sont de tous les temps et de tous les lieux; preuve manifeste de leur efficacité. Les filles de Juda, dit-on, durent l'éclat de leur beauté à l'usage des bains, et les nations fidèles à cette pratique éclipsèrent toutes les autres par les formes agréables de leurs corps. Au rapport de Diodore, Ulysse épuisé de fatigue recouvrait ses forces dans les bains de Sicile. Ils sont d'une administration usuelle chez les orientaux, d'où ils se sont propagés à l'occident. Tous les peuples civilisés en ont fait une application non moins heureuse que fréquente. Les sauvages même, attentifs aux indications de la nature, se plongent dans les fleuves ou exposent leurs corps aux influences de la pluie pour céder au besoin de les nettoyer. A Athènes, le bain était considéré comme un aliment de la vie, et Sparte la sévère en faisait une loi rigoureuse à ses citoyens. Les anciens peuples de la Perse et de l'Egypte étaient vivement passionnés pour les bains; aussi avaient-ils dressé à ce sujet, des établissements publics à côté de leurs palestres. Imitateurs des Grecs, les Romains après s'être longtemps exercés à la natation dans les eaux du Tibre, voulurent se baigner dans l'intérieur de leurs habitations, et ce fut vers la décadence de la république qu'on vit s'élever ces vastes édifices dont les ruines attestent encore la somptuosité (1). Au centre de chacun de ces beaux monuments regnait un bassin destiné à distribuer les eaux aux différentes espèces de bains. Dès qu'on en sortait, il était d'usage de se faire frictionner avec des substances aromatiques par des esclaves. *(Onctuarii)*.

Ces établissements furent d'abord dirigés d'après les règles de la décence. La police exerçait une vigilance active et le public n'y était admis qu'à une heure déterminée par le son d'une cloche. Au rapport de Pline, on ne connut pas d'autre médecine à Rome pendant 600 ans. Les Gaules furent dotées des bains par les Proconsuls de cette ancienne métropole du monde : la salle des Thermes de Julien à Paris, les beaux restes de leur existence à Nismes, à Orange, etc., attestent assez cette heureuse importation.

---

(1) Voir Vitruve.

Bains des Modernes. — *Bains russes.*

L'appareil de ces bains se compose d'une seule salle, dans laquelle s'élève un large fourneau chargé de cailloux de rivière rougis à blanc. Autour de cette enceinte règnent des banquettes garnies de joncs. C'est là-dessus que se couche le baigneur. Dès qu'il est déshabillé, on verse de l'eau froide sur les cailloux, et bientôt une atmosphère de vapeur ardente (1) l'environne de toute part. On renouvelle cette opération de 5 en 5 minutes, pour entretenir la température au même degré. Au sortir du bain, le Russe est touaillé avec des verges de Bouleau, puis frictionné avec du savon pour diminuer la sueur. Les frictions terminées, il reçoit des lotions successives à l'eau tiède et à l'eau froide. Quelquefois, il préfère se rouler dans la neige ou se plonger dans le plus prochain ruisseau. Le seigneur prend ensuite une boisson composée de sucre, de citron, de vin blanc, et va reposer. L'esclave boit un ou deux verres d'esprit de grain ou de bière, et reprend ses travaux.

Les bains de Finlande sont à peu près les mêmes que ceux des Russes, et n'en diffèrent que par le degré de température qui est de 60° à 70° R.

Ceux des Égyptiens, dit *Trousseau* (citant Savary), se composent d'un appartement spacieux et voûté, pavé et revêtu de marbre. La vapeur sans cesse renaissante d'une fontaine et d'un bassin d'eau chaude s'y mêle aux parfums qu'on y brûle...... un nuage de vapeurs odorantes enveloppe les baigneurs et pénètre dans tous les pores. Après le massage qui consiste à presser méthodiquement toutes les articulations, les baigneurs fument et prennent du moka. Les serviteurs de ces lieux apportent dans leurs soins une adresse extraordinaire ; la fatigue des membres disparaît sous leurs doigts, on éprouve une souplesse, une légèreté jusqu'alors inconnues ; il semble que l'on vient de naître et que l'on vit pour la première fois. Un sentiment vif de l'existence se répand jusqu'aux extrémités du corps.

Les bains des Turcs ont beaucoup d'analogie avec les précédents. C'est le *laconicum* des anciens. Chez eux, les femmes se baignent tous les jours ; les hommes un peu moins fréquemment. Les riches ont des bains magnifiques,

---

1) La température de ce bain n'est guères au-dessous de 40 à 50° R.

décorés de tout ce que le luxe asiatique possède de plus somptueux. Chaque fois que les deux sexes se rapprochent, ils doivent se laver tout le corps et les femmes de plus, après chaque évacuation menstruelle. La loi de Mahomet ordonne de se laver, au commencement de chaque prière, le visage, le cou, les mains, les pieds; et il y a cinq prières par jour. Dans le voyage de la Mecque, on se lave avec du sable, faute d'eau ; c'est la nation la plus ennemie de la malpropreté... Il n'y a pas de petit village avec une mosquée qui ne possède un bain public. (Voir Timonis.)

Ceux des Indiens sont à peu près les mêmes. Le baigneur étendu sur une planche, un esclave s'en empare, l'agite en tout sens, lui presse le corps méthodiquement et le flagelle. Il lui lime ensuite les cors calleux, le frictionne avec un savon odorant, le rase et l'épile. Au sortir de l'étuve, l'indien sent dans son être une sorte de quiétude. Il passe deux heures sur un canapé et s'endort après avoir fumé un demi-hoka.

« Le tempérament national de chaque peuple, le degré de latitude sous lequel il vit, ses mœurs, ses habitudes, expliquent pourquoi des différences si tranchées, (celle de température surtout) n'entraînent point d'inconveniens. Le Russe passe impunément d'une étuve à 45 R. à la neige dans laquelle il se roule. Peu de Français résisteraient, ce me semble, à un changement de température aussi instantané.

» C'est par l'intermède de l'enveloppe extérieure que toute l'économie reçoit une influence immédiate ou sympathique de l'application des bains.

» Des sympathies nombreuses lient étroitement les fonctions de la peau avec celles de tout le système ; mais la plus remarquable est celle qui fait équilibrer l'exhalation interne avec l'exhalation extérieure, ensorte que l'une diminue dès que l'autre augmente. Le professeur Chaussier, dans ses leçons orales, rappelait souvent ce fait physiologique et en déduisait l'utilité des bains tièdes dans certaines affections, la dysenterie surtout.

» L'âge, le sexe, le tempérament, etc., font éprouver à la peau des différences sensibles soit dans sa texture, soit dans ses fonctions ; de là sur l'économie une réaction variable et subordonnée à ces différences.

» Il est aussi à remarquer que chaque région de la peau ne perçoit pas de la même manière, les impressions qui lui sont transmises ; ce qui rend compte des effets si variés dans leur manifestation, résultant du contact de l'eau ou de tout

autre topique sur des points déterminés de cet organe. Ainsi, il n'est pas indifférent de se plonger tout à coup dans le bain, ou de commencer par telle ou telle partie du corps. Voici un sujet qui éprouvera des spasmes violens, si le liquide du bain s'élève au dessus du diaphragme; en voilà un autre dont la respiration est laborieuse, parce qu'il n'a de l'eau que jusqu'à la ceinture, et qui respirera à son aise, dès que tout le corps y sera immergé.

» Je ne m'arrêterai pas à reproduire les explications données par les Auteurs sur le mode d'action des bains. Leurs théories, si elles ne sont point entachées d'erreur, sont du moins éminemment mécaniques et versatiles. Toutefois, il faut tenir compte de la raréfaction et de la condensation des fluides et des solides, de la pression et de la pénétration de l'eau, de l'interposition ou de la soustraction du calorique, et spécialement des forces vitales de chaque système d'organe, développées par l'ensemble de la température et de l'humidité à la surface du corps; or, telle est la cause essentielle des phénomènes qui s'observent pendant et après l'immersion.

Division des bains. Elle est arbitraire, si l'on tient seulement compte de la sensation que produit sur nous le degré de calorique d'un bain; car la sensibilité, si variable par sa nature chez le même individu, comme chez plusieurs individus différens, soit à l'état physiologique, soit à l'état morbide, produit des impressions inégales vis-à-vis une température donnée et uniforme. Il résulte de là que l'évaluation thermométrique ne peut être qu'approximative et que la sensation spéciale de la personne malade, ou en santé, qui se plonge dans un bain, doit en déterminer le degré de calorification. Toutefois, d'après Hallés, Gilbert, Nysten (dans le dict. des sci. méd.), on peut établir les divisions suivantes : bains froids de 0 à 15° T. R.; bains tempérés ou tièdes de 15 à 29°; bains chauds de 29 à 40°.

Bains froids.

En passant dans ce milieu, on éprouve un saisissement général, plus ou moins intense, suivi du spasme de la peau. La respiration est d'abord gênée, fréquente, irrégulière. Le pouls, précipité dans le premier moment, se ralentit et se concentre de plus en plus. Une horripilation universelle se fait sentir et s'accompagne, d'ordinaire, du claquement des mâchoires. Le baigneur éprouve

de l'angoisse à la région précordiale, des crampes, des soubressauts dans les tendons. La face se décolore, la tête devient lourde, la secrétion de l'urine est sollicitée, la transpiration suspendue et l'absorption presque nulle.

Mais, aux phénomènes précédens succèdent ceux de réaction. La peau rougit; une sensation de chaleur se manifeste à sa surface; le pouls se relève, le sentiment de gène et d'oppression cesse, la transpiration se rétablit; l'hématose s'opère avec plus d'harmonie, et la circulation moins active atteste un état sédatif plus ou moins prolongé du système nerveux.

Tour à tour recommandés par Hippocrate et Galien, par Celse et Arétée, par Bordeu, Barthez et autres, les bains froids méritent de prendre rang parmi les précieuses ressources de la thérapeutique. Aussi, leur action immédiate étant sédative, tonique ou perturbatrice, les appliquera-t-on avec succès dans le traitement des spasmes et des convulsions, dans celui de la danse de St-Guy, de la manie, de la folie accidentelle, dans l'hypocondrie avec penchant au suicide. L'épuisement, résultat de l'onanisme ou des excès vénériens, le satyriasis, la nymphomanie, les incontinences d'urine, dues à la faiblesse des organes génito-urinaires, les pertes séminales, le relâchement du sphincter de l'anus, cèdent fréquemment à l'usage des bains froids. Ils trouveront aussi une application heureuse dans la gastralgie, la péritonite traumatique (1), l'iléus, les anxiétés épigastriques, les flatuosités des femmes sujettes à l'hystérie vaporeuse, dans certaines céphalées opiniâtres, les ophthalmies intenses, les brûlures, les entorses, les contusions, etc.

Mais, ici s'offre un précepte essentiel à remplir; c'est qu'en thèse générale, un bain froid doit être de courte durée. Le prolonger au-delà de quelques minutes, c'est s'exposer à des dangers graves : Aëtius a dit : *Vitanda est longior in frigidæ solio mora*. En effet, un trop long séjour dans l'eau froide peut éteindre la vie, en passant par tous les degrés de faiblesse, que Brown appelle directe et que Barthez nomme absolue ou radicale.

L'emploi des bains a, lui aussi, ses contre-indications. Ainsi, les immersions froides sont dangereuses chez les sujets faibles, très-irritables, chez les enfans et les vieillards. Elles sont répercussives dans les affections psoriques, telles que les dartres, les teignes, les érysipèles, dans le cours des menstrues,

---

(1) Trousseau.

du flux hémorroïdal, dans la pléthore sanguine, les hémoptysies. Elles doivent, enfin, être proscrites dans les circonstances où le refoulement des humeurs vers le centre est à redouter.

Bains tempérés.

L'immersion dans un bain tiède produit les effets suivans : d'abord une légère pression résultant de la pesanteur spécifique de l'eau. Dans les premiers momens, la respiration est un peu gênée et la chaleur agréable. Le pouls augmente légèrement de fréquence, mais il ne tarde pas à se régulariser. La peau prend une teinte rosée et son tissu s'épanouit. Les veines sous-cutanées se dilatent sensiblement. L'exhalation et l'absorption s'opèrent avec facilité et les reins fonctionnent avec plus d'énergie. Dès qu'on sort du bain, on se sent légèrement affaibli, mais on éprouve un sentiment de bien-être qui se propage à toute l'économie. Les effets sensibles qui résultent de l'action de ces bains sont : le relâchement de la peau par l'effet de la chaleur et de la pénétration du liquide, la dilatation des pores, l'accroissement de l'absorption et de l'exhalation dans tout le système organique, le ralentissement de la circulation, la sédation du système nerveux, la distribution plus régulière des forces vitales dans chaque système d'organes et dans tous les points de l'économie en général.

On voit d'après cet aperçu, combien sont nombreuses les indications que peuvent remplir les bains tempérés.

A titre de moyens prophilactiques, ils conviennent aux enfans, aux vieillards, aux gens de lettres, aux personnes à fibre sèche, à celles très-irritables, aux femmes à constitution utérine, au début de la grossesse pour prévenir l'avortement, à la veille des accouchemens, lorsque les douleurs sont vives et que le travail languit; de plus, ils réparent les jouissances immodérées et paraissent enrayer la course destructive du temps. A l'état pathologique, ils sont utiles là où il faut établir soit une dérivation, soit une révulsion. S'agit-il de calmer l'éréthisme nerveux en général, celui de la peau en particulier, de ramener la vitalité de cet organe à son type normal, d'endormir la douleur, etc., c'est aux bains tempérés qu'il est avantageux de s'adresser. Ils sont encore indiqués pour faciliter l'éruption tardive de la variole, de la rougeole, de la

scarlatine, de la miliaire, pour rappeler les éruptions et les émonctoires de l'organe cutané, lorsque, par suite de leur rétrocession, la santé est altérée.

L'immersion dans l'eau tiède, tenant en suspension ou en dissolution des substances empruntées à l'un des trois règnes de la nature, sera efficace dans un grand nombre de cas, comme par exemple : les bains sulfureux dans le traitement de la gâle, des dartres furfuracées, squammeuses, crustacées, etc. On peut en faire usage dans les irritations générales ou partielles, surtout celles des viscères, des membranes muqueuses ou séreuses, dans la mélancolie, l'insomnie, les convulsions spasmodiques, l'hystérie et généralement dans les divers genres d'affections nerveuses (1), le vomissement opiniâtre chez l'homme (2), dans les métastases, à la veille des opérations graves, pratique suivie par Delpech et qui est encore mise en usage par M. le Professeur Serre.

Il faut cependant renfermer dans de justes bornes la trop fréquente application de ces bains, puisqu'on regarde comme laxatif et comme affaiblissant l'abus que l'on peut en faire. Les sujets dont la poitrine est trop irritable, ceux qui sont exposés aux hémoptysies, aux étouffements, ceux aussi en qui prédominent la pléthore, le tempérament lymphatique, doivent s'en abstenir. Même proscription dans les maladies par asthénie, dans la diathèse scrophuleuse, scorbutique, dans les hydropisies et autres accumulations séreuses.

Bains chauds.

Ce sont ceux dont la température s'élève au-dessus de celle du corps. Doués d'une propriété excitante et révulsive, ils peuvent être utilisés par la transpiration plus ou moins abondante qu'ils déterminent. Dès que l'on entre dans un bain de 35°, on éprouve à la surface de la peau une châleur intense ; les veines sous-jacentes acquièrent une forte dilatation.

La face se colore ; les pulsations artérielles, fréquentes d'abord, deviennent de plus en plus irrégulières ; la respiration est précipitée, la surface cutanée se couvre d'une sueur abondante, les sens internes paraissent abasourdis.

---

(1) Pomme, Lorry, Tissot, Whyt.

(2) Le prof. Fages.

Après le bain, on éprouve un degré de faiblesse bien caractérisé, une disposition à la sueur, de la coloration et un léger gonflement à la peau.

Si on y séjourne quelques minutes, les bains chauds irritent tous les points des téguments, appellent à leur surface les fluides en plus grande quantité, diminuent probablement l'absorption, en même temps qu'ils surexcitent d'une manière désordonnée les organes circulatoire et pulmonaire. Leur action s'étend aussi à la masse de nos humeurs qu'ils raréfient; une pléthore artificielle et passagère est produite. Enfin, on remarque chez tel ou tel sujet des sympathies dépendantes de son organisation ou de l'état morbide qu'il présente. En partant des effets appréciables de ces bains, on voit qu'ils conviennent lorsqu'il s'agit d'activer puissamment la vitalité de la peau, celle de la circulation, de réveiller la sensibilité générale, ou celle d'un organe, d'obtenir une crise utile, de favoriser une éruption nécessaire, de produire une transpiration abondante, etc.

Ces bains trouvent donc une indication précise dans les rhumatismes chroniques, les scrophules indolentes, dans le rappel des menstrues, des hémorroïdes, dans la goutte avec tendance à se porter sur un organe essentiel à la vie ; ils sont recommandés par des praticiens distingués, dans quelques cas d'inflammation des viscères : tels que la néphrite, l'hépatite, la métrite, la cystite, les hernies étranglées. Mais, comme l'exemple est le meilleur commentaire du précepte, en voici un tiré de mes observations.

En 1839, dans le mois de décembre, Espagnac Pierre, de Clermont-Lodève, entre à l'hôpital St.-Eloi de Montpellier, il porte une hernie inguinale. M. Lallemand, en activité de service, essaie de pratiquer le taxis, mais, ses efforts sont rendus nuls par les obstacles qu'il éprouve. Il prescrit alors un bain chaud et se décide à une opération chirurgicale ; la tumeur est volumineuse, le malade paraît fort affaissé, il a la face crispée et la voix empreinte d'une douleur profonde. Cependant, tout est disposé pour le débridement, lorsque M. Lallemand revient au taxis ; mais, cette fois, la tumeur, auparavant réfractaire aux moyens de réduction, disparaît, comme par enchantement, sous les doigts du chirurgien ; du reste, de tels exemples sont assez fréquens.

Les bains chauds conviennent aux personnes âgées. Philostrate a dit : *senectæ hominum conveniunt balnea callida*. Baglivi assure que les anciens n'ont dû leur longévité qu'à l'usage fréquent du même agent. Il est aussi bien d'autres cas où ils pourraient jouer un rôle important ; mais les bains de vapeur me semblent préférables.

Bains de vapeur.

La vapeur, si féconde en beaux résultats, a trouvé aussi une application heureuse en médecine. MM. Lalouette et Rapou, nous en ont facilité l'usage : le premier en signalant les avantages de la méthode fumigatoire ; le second en perfectionnant les appareils qu'elle réclame. En effet le mécanisme ingénieux de M. Rapou permet d'employer toute espèce de vapeur sans danger aucun pour le malade ; 2° de graduer la température du bain à volonté ; 3° d'administrer la vapeur sous forme de douches.

ÉTABLISSEMENT FUMIGATOIRE.

Mode d'administration des bains généraux.

Ces bains sont administrés dans un cabinet spécial qui constitue une espèce d'étuve où la vapeur se répand à l'aide d'un appareil qui sert également à l'administration de la douche. Ce cabinet doit être bien aéré et d'une dimension de quelques pieds en carré; le tuyau, qui y porte la vapeur d'une chaudière placée dans un autre appartement, s'ouvre dans un récipient où se placent les substances dont on veut composer le bain, et dont l'ouverture surmontée d'un autre tuyau mobile, se trouve à la hauteur d'un siége ordinaire et au milieu d'un cabinet, pour que la vapeur se répande facilement et avec plus de promptitude dans tous les points. Une soupape laisse échapper à volonté la vapeur de l'appartement et sert aussi, soit à la renouveler, soit à l'évacuer en partie ou entièrement. Les tuyaux sont armés de robinets qui permettent d'augmenter ou de diminuer le courant de la vapeur et d'en régler la température qui est indiquée par un thermomètre placé dans l'intérieur de l'appartement. Le malade, qui fera usage d'un pareil bain, sera placé commodément sur un lit de canne et entouré d'un courant perpétuel de vapeur qui agira sur toutes les parties du corps. Au bout de 1/2 h. à 3/4 d'heure, tout au plus, la fumigation doit être terminée. Le malade se reposera alors sur un lit chaud, et le servant lui fera

des frictions avec des brosses de santé ou des gants de laine, si on le juge nécessaire. Dans le bain d'étuve, on respire la vapeur dont on est entouré. Aussi ne sera-t-il administré, sous cette forme, que des vapeurs simples ou composées de substances qui ne puissent point nuire à la respiration; la température de ce bain ne sera jamais portée au-delà de 30° T. R.

(M. Carcasonne dans sa notice sur les bains et les douches de vapeur).

Bains par encaissement.

Les bains par encaissement sont administrés par des espèces de boîtes, dans lesquelles les malades peuvent être enfermés en totalité, la face exceptée, ou jusqu'au milieu du corps; on peut même n'y plonger qu'un seul membre. On reste ainsi exposé, pendant un temps déterminé, à l'action de la vapeur, dont la température, qui n'est élévée que par degrès, est indiquée par un thermomètre placé au haut de la boîte et qui pénètre dans l'intérieur. Avec cet appareil, le malade respire l'air atmosphérique, ce qui permet de former la fumigation des vapeurs les plus excitantes et les plus expansibles, sans crainte d'irriter le poumon; quelle que soit la composition de bain, on peut en régler la température à volonté.

De la Douche.

Elle s'administre à l'aide de l'appareil déjà indiqué pour les bains à l'orientale. Seulement, on fixe au couvercle du récipient un tuyau d'une certaine longueur qui, au moyen de trois grenouillères, peut exécuter tous les mouvemens possibles. On dirige le syphon contre la partie que l'on veut doucher, on ouvre le robinet et la vapeur s'échappe avec force. On prolonge plus ou moins la douche qu'on peut donner dans toutes les directions possibles, c'est-à-dire descendante, ascendante, latérale, et qu'on suspend de temps à autre, si on le juge convenable. On garantit les parties voisines de celles que l'on veut doucher, à l'aide de conques en gomme élastique de plusieurs formes.

(Le même auteur).

Les vapeurs produisent des résultats différens, suivant qu'elles sont simples

ou composées, sèches ou humides, en contact avec tout le corps ou avec une de ses parties seulement. Les vapeurs simples sont formées par l'air atmosphérique chauffé à un certain degré de température ou par l'eau réduite en vapeur. Dans le premier cas, la vapeur est dite sèche, et humide dans le second. Le bain de vapeur sèche par encaissement, est celui où l'ensemble du corps ou une de ses parties, est plongé dans la vapeur. Dans cette espèce de bain chauffé à une température de 40° R., le gaz étant soustrait au poumon, celui-ci n'a point l'inconvénient d'être irrité par son influence; de plus, cette température, du moins pour les vapeurs sèches, est la plus favorable à l'absorption. Elle est suffisante pour échauffer la peau, bien que la chaleur soit à peine sensible. Par son action, le visage se colore légèrement, le pouls acquiert un peu plus de fréquence et de plénitude ; et au bout d'un certain temps, une douce moiteur se manifeste. Mais si l'indication à remplir exige une légère irritabilité de la peau, plus d'activité dans ses fonctions, si l'on veut enfin agir sympathiquement sur quelque organe profond, on peut encore élever la température de 4 à 5 degrés.

Le bain à mi-corps est toujours préférable, lorsqu'on a affaire à un sujet sanguin, irritable ou que l'on veut agir sur les parties inférieures. Dans ce cas, on peut sans inconvénient élever la température à 55°. Alors les phénomènes à observer sont les suivans : la sueur est également distribuée sur toutes les parties du corps, quelquefois même plus promptement sur celles qui ne sont point renfermées dans la boîte, pourvu qu'elles soient préalablement enveloppées et soustraites au contact de l'air; la circulation, soit générale, soit capillaire, les fonctions de la peau, sont stimulées uniformément.

Dans les bains généraux de vapeur, administrés à une température de 27 à 33° R., la chaleur extérieure est légèrement augmentée, et se met en équilibre avec celle des parties profondes, la peau se ramollit, semble s'épanouir, se gonfle sensiblement, ainsi que le tissu cellulaire sous-jacent, les lames de l'épiderme se soulèvent, les pores s'ouvrent et une douce transpiration s'établit sur tout le corps, le pouls est plus accéléré et plus plein, la respiration plus fréquente sans être laborieuse; la personne éprouve une légère propension au sommeil et un sentiment de quiétude et de bien-être indicible; ce sentiment se prolonge au-delà du bain, au sortir duquel on se sent délassé, calme, rafraichi, plus dispos et plus léger, toutes les fonctions s'exécutent avec plus d'ai-

sance et de régularité ; il semble qu'il existe plus d'harmonie entre les divers organes et que les forces vitales sont mieux réparties (1).

Dans les bains de vapeur humide par encaissement, tout le corps, la peau excepté, est plongé dans la vapeur. Une température du 30 à 35° produit une impression agréable de chaleur, bientôt suivie d'une transpiration halitueuse également répartie sur toute la surface du corps. La respiration reste dans son état normal. Outre ces effets partiels, les vapeurs humides pénètrent dans les vaisseaux inhalans, excitent leurs tuniques, accroissent le mouvement des liquides et la souplesse des organes. Il est à remarquer qu'elles déterminent plus promptement la transpiration que les vapeurs sèches ; mais cette exhalation est, toutes choses égales d'ailleurs, moins copieuse et surtout moins persistante après l'usage du bain.

Les douches de vapeur, administrées à une température modérée, déterminent une chaleur active à la partie de la peau sur laquelle elles sont dirigées. Cet organe s'épanouit et accroît d'activité. Si on élève la température de la douche, la peau prend une teinte rosée, acquiert du volume et devient le siége d'un mouvement fébrile plus ou moins prononcé; c'est une véritable irritation artificiellement provoquée et qu'on appelle rubéfaction. Si on prolonge un peu l'action de la douche, de la sérosité s'accumule sous l'épiderme qui se sépare de la peau en formant une phlyctène, appelée vésication; prolonge-t-on davantage l'application de la vapeur, le derme s'épaissit, se désorganise et l'on obtient une scarification.

Il suit de là que les douches de vapeur, dont on peut maîtriser à volonté l'action, sont très avantageuses, lorsqu'on se propose de provoquer une forte excitation vitale sur une certaine étendue de la peau et spécialement dans quelque région où il serait dangereux d'employer les moyens ordinaires, tels que les épispastiques, l'insolation et autres rubéfiants.

Les vapeurs sont sèches ou humides, avons nous dit; mais sous ces deux états, elles peuvent être chargées de toutes les substances susceptibles de s'y dissoudre. L'action de la vapeur variera alors, suivant la nature de la substance dont elle sera composée, et pourra produire des effets toniques ou calmants, etc., suivant qu'elle tiendra en dissolution des substances toniques ou calmantes.

---

(1) M. Rapou.

Parmi les diverses espèces de vapeurs composées, on distingue celles émollientes, calmantes, aromatiques, sulfureuses et mercurielles. Les vapeurs émollientes, composées avec les décoctions de toutes les plantes mucilagineuses, ont pour action de relâcher la peau, de l'assouplir, de la rendre plus perméable, de calmer l'irritation provoquée par les affections éruptives de cet organe, etc. On les emploie avec succès dans le traitement de la variole, de la rougeole, de la scarlatine, contre la gêne dans les mouvemens d'un membre par suite d'une fracture : au début de la phthysie pulmonaire, par déplacement d'une irritation cutanée, dartreuse, rhumatismale, etc.; enfin, comme moyen auxiliaire.

Les vapeurs calmantes se composent avec la décoction de pavots, de la jusquiame, de la laitue, etc., avec les dissolutions d'opium. On les emploie avantageusement pour combattre une affection dermoïde ou articulaire qui s'accompagne de vives douleurs rhumatismales, goutteuses, sciatiques. Ces vapeurs, comme les précédentes, doivent être administrées à une douce température.

Les vapeurs aromatiques, par leur action excitante, augmentent la vitalité de la peau. Elles peuvent être dirigées contre les maladies par atonie et contre celles qui résultent de la suppression subite de la transpiration. Les substances, employées pour obtenir les vapeurs aromatiques, sont: le romarin, la camomille, la lavande, le thym, le serpolet, l'hysope, l'armoise, les baies de genièvre, le camphre, les substances diffusibles. Les vapeurs ont été employées, avec un succès complet, par M. Carcassone dans la formation des tumeurs blanches à la suite de coups, de chûtes sur une articulation, dans le lumbago, les scrophules, etc.

Les fumigations soufrées ont un mode d'action spécial sur les systèmes dermoïde et musculaire, dont elles augmentent l'énergie vitale. Associée à la vapeur humide, la vapeur de soufre irrite moins la peau, la pénètre davantage et jouit d'une propriété d'absorption plus prompte et plus facile. Le gaz hydrogène sulfuré, administré pour la première fois par M. Rapou sous forme de bains et de douches de vapeurs, est un précieux moyen thérapeutique. On croirait tout d'abord que les vapeurs de ce gaz doivent produire un effet très-excitant. Il est vrai, dit M. Rapou, qu'elles résolvent bien plus facilement et avec plus de promptitude les tumeurs et les engorgemens lymphatiques que tous les autres; mais elles sont principalement sédatives et calmantes. Les douleurs nerveuses ou musculaires, qui résistent opiniâtrement à d'autres

moyens, cèdent facilement à leur action. Les dartres pustuleuses, crustacées, squammeuses, etc., les teignes, certaines paralysies, seront combattues avantageusement par cette médication. Par les fumigations mercurielles, on obtient avec facilité les deux effets, sans lesquels on ne peut guérir la syphilis : la sueur et l'absorption du mercure; dans l'immense majorité des cas, elles n'excluent, ni ne nécessitent l'emploi des moyens auxiliaires. Chaque saison de l'année est indifférente à leur administration. Cette méthode est la seule à laquelle on puisse avoir recours sans danger chez les femmes enceintes, les enfans; depuis Lalouette, les vapeurs mercurielles ont été employées avec des succès déstingués contre les affections vénériennes constitutionnelles, compliquées de dartres, de scrofules, etc.

De toutes les préparations qui peuvent servir de base à ce genre de fumigation, le cinabre et la poudre argilleuse de Lalouette, sont celles dont on se sert le plus fréquemment : le 1er, à la dose de deux gros ; la 2e, à la dose de deux ou trois, vaporisée en trois fois.

Bains de Mer.

Les bains de mer avaient été indiqués par les anciens. Hippocrate chez les Grecs, Celse chez les Latins, Averrhoës chez les Arabes, en avaient préconisé l'usage. Dans ces derniers temps, les savantes recherches et les observations de Delpech et autres, ont, pour ainsi dire, créé une nouvelle ère à cette branche de la thérapeutique. La chimie à son tour les a soumises à ses procédés analytiques et y a constaté l'existence de l'iode, des hydrochlorates de soude, de chaux, etc., qu'elles tiennent en dissolution. C'est donc à ces principes minéralisateurs qu'il faut rapporter les propriétés excitantes dont elles sont douées et la puissance médicamenteuse qu'elles exercent sur l'économie !

Les circonstances, où les bains de mer peuvent être utilisés, sont multiples; mais les cas où leurs propriétés thérapeutiques offrent le plus de succès sont ceux qui résultent de la diathèse scrophuleuse, laquelle donne lieu à des affections secondaires, telles que les engorgemens de même nature, la leucorrhée, la chlorose, etc. A ces états morbides combattus par l'application des eaux de mer, il faut ajouter l'hypertrophie et les déplacemens de la matrice, l'irritation chronique de cet organe et la stérilité qui en est le résultat. (Trousseau).

C'est au praticien de fixer la durée et le nombre des bains de mer, suivant

la nature des indications qu'il a en vue de remplir; il doit aussi tenir compte des circonstances où ils pourraient être contre-indiqués.

Arénation ou bains de sable.

C'est une opération par laquelle une partie ou tout l'ensemble du corps, moins la tête, est plongé dans un sable chaud. Cette pratique remonte à des temps anciens. Diascoride (méth. méd.) et plus tard Galien, l'ont proposée contre l'hydropisie; Hérodote en prescrivait l'usage contre l'asthme humide, la goutte, la prédisposition à une accumulation séreuse. De nos jours, ce moyen thérapeutique est peut-être trop négligé. Quoiqu'il en soit, la sable sec et chauffé, appliqué sur la peau, y détermine une surexcitation qui va s'irradiant au tissu cellulaire, aux différens vaisseaux, etc. Les effets qu'on en retire sont en raison directe de la température du bain. Sous l'influence de celui-ci, la peau prend d'abord une coloration rosée et se couvre, peu de temps après, d'une sueur ruisselante. Le moyen d'appliquer un degré de chaleur déterminé suivant le besoin peut être mis à contribution, dans les cas où beaucoup d'autres agens ont échoué, spécialement dans celui du rhumatisme chronique. Mais, c'est surtout aux sables du littoral de la méditerranée, chauffés par le soleil ardent du midi, qu'il est utile de s'adresser.

J'ai, pour mon compte, recueilli quelques observations à ce sujet; elles sont si concluantes que je n'hésite point à leur accorder de la supériorité sur tous les autres bains de même nature. Qu'il me soit permis de reproduire celle que voici.

M. R., de Montpellier, a atteint sa 42e année; il est doué d'un tempérament nervoso-bilieux. Il avait toujours joui d'une santé parfaite, lorsqu'en 1834, à la suite d'une variation brusque de température, il se sent pris d'une affection rhumatismale articulaire. Depuis leur invasion, les douleurs sont vives et plus ou moins persistantes. Elles préludent, à chaque retour de saison, à chaque récrudescence de froid et d'humidité. Bien plus, les extrémités inférieures sont frappées de paralysie; soumis aux soins éclairés de quelques praticiens de la ville, le malade n'a éprouvé, de leur médication, que de bien légers amandements; mais, en 1837, il est envoyé aux cabanes où j'ai eu l'occasion de le voir: 15 bains lui sont administrés dans l'espace de 28 jours. Dès les premières applications, cessation complète des douleurs,

suivie toutefois de faiblesses presque syncopales. Les immersions subséquentes amènent le rétablissement de la sensibilité éteinte ; les forces organiques et musculaires se remontent ensuite par degré, et 40 jours après, le malade rentre à Montpellier parfaitement guéri.

Marc de raisin.

Pour obtenir ce bain, on retire de la cuve le marc de raisin encore chaud par la fermentation qu'il vient d'opérer ; on le verse immédiatement dans un vaste tonneau où l'on immerge le malade jusqu'au cou ou jusqu'à la ceinture. Il suffit quelquefois d'y plonger un membre ; cela dépend de l'indication à remplir. Ce bain a la propriètè d'exciter la sueur plus ou moins activement ; il est surtout recommandé dans la paralysie, les douleurs rhumatismales et sciatiques, dès qu'elles passent à l'état de chronicité.

Je regrette de n'avoir jamais eu l'occasion d'apprécier la valeur de cet agent thérapeutique ; mais, s'il possède le degré de propriétés curatives que lui attribuent les auteurs, ne devrait-on pas lui donner plus d'extension et s'en servir plus fréquemment ? Le marc de raisin serait alors un moyen supplémentaire de certaines eaux thermales ; et tandis que le riche rhumatisant ou paralytique va puiser à grands frais, aux sources de celles-ci, un remède à ses maux, le pauvre, si digne de notre intérêt, atteint des mêmes affections, n'aurait-il pas autour de lui une ressource précieuse qu'il ne peut se procurer ailleurs ?

Bains animaux.

On plonge la partie affectée dans un bain de sang d'un animal immédiatement immolé, dans son péritoine, etc. Pour prévenir une inflammation trop intense, à la suite d'une contusion, d'une chûte profonde. Boyer conseillait l'emploi d'une peau de mouton dont s'enveloppe le malade. Ce moyen, encore en vigueur à Montpellier, a souvent réussi au professeur Fages, nous a dit M. le professeur Estor, dans une de ses leçons orales.

Tel est, MM. les juges, le travail que je soumets aujourd'hui à votre approbation. Je vous prie de le recevoir avec cette indulgence qui vous caractérise, et que vous n'avez jamais refusée à un élève respectueux et reconnaissant.

SCIENCES CHIRURGICALES.

Quelles sont les causes, les complications et les signes de la fracture des deux os de l'avant-bras.

Si je voulais exposer cette question avec tous les développements qu'elle peut comporter, je serais obligé de consacrer un espace et un temps que je ne puis lui donner. Je dois donc me borner à indiquer sommairement les principales remarques propres à ce sujet. La fracture des os de l'avant-bras est une des plus fréquentes, en raison des usages nombreux des membres thoraciques, de leur situation à la partie supérieure du tronc et de l'instinct par lequel nous portons les mains, contre les violences qui ménacent de nous atteindre, ou des lieux sur lesquels nous nous laissons tomber. La prédisposition aux fractures de l'avant-bras, se tire encore du peu de volume de ses os qui cédent assez facilement aux chocs dont ils sont l'objet, de leur articulation avec la main, d'un côté, qui en s'appuyant contre les corps vulnérants, ou le sol, forme un point résistant, et d'un autre côté, avec l'humérus qui lui même arc-boute contre l'épaule et le thorax. Toutefois, les chutes sont plus souvent la cause de la solution de continuité du radius, en raison de son articulation avec le carpe d'une manière presque exclusive et sans participation du cubitus, de sorte qu'il reçoit indirectement l'impression de l'agent violent. D'ailleurs, le radius est, en somme, moins résistant que le cubitus qui est protégé, surtout en haut, par des muscles volumineux et en nombre. Aussi la fracture des derniers os arrive-t-elle ordinairement par suite de coups, portés directement sur l'avant-bras. Je ne connais pas d'exemples de fractures de l'un ou de ces deux os, par l'action musculaire, comme on l'observe parfois au bras, à la cuisse, etc. parce que, sans doute, la disposition des muscles n'est pas aussi favorable à cette action morbifique.

Une cause moins fréquente, pour les os dont nous parlons, se trouve dans les altérations organiques de ces derniers. La carie, la nécrose, les maladies de l'organe medullaire, sur lesquelles le prof. Dubreuil a appelé récemment l'atten-

tion des praticiens, le cancer, etc., forment des causes prédisposantes aux fractures. «Il est des causes internes, dit J. L. Petit, maladies des os, » qui rendent les os plus fragiles, telles sont la carie, l'exostose, la molesse et autres dispositions qui peuvent dépendre elles-mêmes de différentes altérations de la lymphe, surtout du scorbut, des écrouelles, de la vérole, du rachitis et du levain cancéreux. Les complications dont les fractures de l'avant-bras sont susceptibles, sont les plaies et les solutions de continuité des parties molles, soit que ces blessures aient lieu avec une contusion profonde ou sans contusion bien marquée. Ces plaies rendent la fracture des deux os de l'avant-bras beaucoup plus grave, surtout si les vaisseaux principaux et les nerfs de cette partie du membre sont intéressés. Toutefois ces complications sont moins départies dans ce lieu qu'au bras ou au membre inférieur, et fort souvent elles n'ont pas empêché la guérison de s'opérer, quoique un peu plus tardivement.

La fracture peut être comminutive, et alors elle peut être considérée comme compliquée; un tel accident est rendu bien plus grave. Cependant l'extraction des esquilles est plus facile en ce lieu qu'en tout autre, en raison de la position superficielle des os et du peu de parties essentielles à intéresser. Les fragmens ont été parfois complètement détachés, quoique fort étendus, sans que l'amputation ait été nécessaire. Enfin, la fracture peut avoir été produite par un projectile de guerre, et être compliquée de la présence de corps étrangers. Ce sont les cas les plus graves, en ce que ces sortes de blessures sont ordinairement fort contuses, accompagnées de déchiremens des muscles de l'avant-bras, ce qui entraîne, le plus souvent, la nécessité de l'amputation.

Les signes de la fracture des deux os de l'avant-bras sont rationnels ou sensibles. On peut supposer un pareil accident à la suite des diverses violences opérées sur cette partie du membre thoracique, quand surtout, l'instrument vulnérant a agi avec force immédiatement, et qu'il a déjà produit la solution de continuité des parties molles. Les mouvemens ordinaires sont impossibles, le membre a perdu sa conformité normale; une dépression s'observe au lieu de la blessure et de la division des os, le membre est parfois un peu raccourci, la main tournée en dedans ou en dehors. En même temps, le malade a éprouvé, au moment de l'accident, une douleur vive et une sensation de brisement des os, sur lesquels l'action traumatique s'est appliquée.

Les signes sensibles de cette fracture se tirent de l'examen immédiat de la partie blessée. On éprouve par l'exploration un mouvement de déplacement dans un lieu où les os ont leur continuité. On peut aisément les déprimer et les faire chevaucher; mais le signe caractéristique est la crépitation. Toutefois, il est certaines fractures, telles que celles de l'extrémité supérieure du radius qui ne produisent ni déplacement, ni crépitation, en raison de l'engrenure des fragmens entr'eux, comme J. L. Petit l'a fort bien remarqué.

═

ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE.

Des causes principales de la claudication considérée comme mode fonctionnel permanent.

Les causes principales de la claudication, considérée à ce point de vue, sont toujours des vices de conformation, car, il s'agit d'une structure telle que les membres inférieurs, permettent leurs fonctions ordinaires de s'exercer au moins d'une manière imparfaite. Ces vices de conformation sont un raccourcissement absolu ou plutôt un défaut de longueur proportionnel de l'un des membres, la déviation exagérée des pieds et des genoux, la courbure exagérée des os, les luxations congénitales de la hanche, enfin, la faiblesse comparative des forces musculaires. Disons rapidement quelques mots de chacune de ces causes sur lesquelles nous ne pouvons insister davantage.

Le défaut de longueur s'observe quelquefois, soit que le membre présente son volume régulier, ou que ce dernier soit beaucoup moindre, comme c'est le cas le plus ordinaire. Ce vice orthomorphique a été signalé par Delpech et surtout par J. G. St-Hilaire dans son savant traité des anomalies. La déviation des pieds, se remarque aux pieds-bots, appelés Valgus ou Varus, suivant que la plante est tournée en dedans ou en dehors; mais dans ces deux cas, il y a torsion du pied qui repose plus ou moins sur la région dorsale, ce qui joint à son atrophie ordinaire, rend ce membre inférieur plus court que l'opposé. La courbure exagérée des os, qui dépend d'ordinaire du rachitisme, peut affecter une jambe ou la cuisse d'un côté seulement ou plus d'un côté que de l'autre ; alors le membre perd d'autant plus de longueur que la courbure absolue ou relative est plus prononcée. Nous dirons peu de choses de la faiblesse musculaire signalée par le prof. Brechet, parce qu'elle s'observe très rarement; mais la cause la plus fréquente de la claudication est sans contredit, la luxation congéniale du fémur qui, faisant remonter la tête de cet os, dans la fosse iliaque externe, lors de la démarche sur le membre altéré, détermine l'abaissement du bassin et le raccourcissement du membre inférieur.

SCIENCES ACCESSOIRES.

—

A quels caractères physiques et chimiques peut-on reconnaître la noix vomique mélangée avec la matière des vomissements ?

Comme la noix vomiqne, soit en extrait, soit par son principe immediat actif, n'est pas soluble dans l'eau, ni même dans l'éther, on devra traiter les matières vomies par l'alcool qui dissout au contraire cet énergique produit du strychnos, nux vomica. On fait évaporer le liquide et l'on obtient alors la noix vomique, ou son principe immédiat. On le reconnait, dit Richard, matière médicale 147, en ce qu'il se présente sous la forme d'une substance fine, blanche, insoluble dans l'eau et dans l'éther; si c'est de la noix vomique, on obtient par la décomposition, independamment de la strychnine, un acide désigné du nom de ygasurique, une matière colorante jaune, une huile concrète, de la gomme, de l'amidon, de la bassorine et un peu de cire. Tel est le résultat de l'analyse et des recherches de MM. Pelletier et Caventou.

SCIENCES MEDICALES.

Quelle est la cause de la mort des noyés ?

La mort, par suite de submersion, peut survenir de quatre manières différentes, savoir : 1° par asphyxie, proprement dite ; 2° par commotion ; 3° par syncope ; 4° par apoplexie ; on pourrait ajouter par un état mixte, c'est-àdire, tenant à la fois de la syncope et de l'apoplexie. L'asphyxie chez les noyés, est une asphyxie par défaut d'air ; ainsi, lorsqu'un individu tombe dans l'eau, ou bien, lorsqu'il y est jeté, par un mouvement instinctif il fait une forte inspiration et introduit dans sa bouche de l'eau mêlée à une certaine quantité d'air ; mais l'eau exerçant une titillation sur la luette, est aussitôt rejettée avec l'air. Ce mouvement est répété plusieurs fois ; enfin, l'individu perd connaissance et gagne le fond du liquide. Voilà un cas dans lequel la mort arrive par asphyxie ; mais, il peut arriver qu'une personne, tombant dans l'eau, heurte contre un corps résistant, et que par suite de ce choc, il y ait une commotion assez forte pour entraîner la mort. Dans ce cas, il est bien évident que, quoique le cadavre soit trouvé dans l'eau, la mort ne tient pas à l'asphyxie ; dans une autre circonstance, celui qui tombe dans l'eau, peut être saisi d'une telle frayeur, à la vue du danger, qu'il survienne un état syncopal, et par suite la mort ; enfin, le sujet peut se trouver dans des circonstances telles que l'action du liquide détermine une affluence plus considérable de sang vers le cerveau, et par suite l'apoplexie.

L'autopsie cadavérique peut faire distinguer ces différens genres de mort. Ainsi, le cadavre des asphyxiés présente à la bouche une bave écumeuse que l'on rencontre aussi sur la langue, dans la trachée et les bronches. De plus, les cavités droites du cœur, contiennent beaucoup plus de sang que les cavités gauches. Le poumon est gorgé de sang, mais surtout à sa base.

Lorsqu'au contraire, le cadavre appartient à un individu qui a été saisi d'une syncope, la trachée est vide, le poumon présente une couleur naturelle. Le sang est à peu-près en proportion égale dans les cavités droite et gauche du cœur.

FIN.

FACULTÉ DE MÉDECINE
DE MONTPELLIER.

Professeurs.

MM. CAIZERGUES, DOYEN.	*Clinique médicale.*
BROUSSONNET, *Examin.*	*Clinique médicale.*
LORDAT.	*Physiologie.*
DELILE.	*Botanique.*
LALLEMAND.	*Clinique chirurgicale.*
DUPORTAL.	*Chimie médicale et Pharmacie.*
DUBRUEIL, PRÉSIDENT.	*Anatomie.*
DELMAS.	*Accouchements.*
GOLFIN.	*Thérapeutique et Matière médicale.*
RIBES.	*Hygiène.*
RECH.	*Pathologie médicale.*
SERRE.	*Clinique chirurgicale.*
BÉRARD.	*Chimie générale et Toxicologie.*
RENÉ.	*Médecine légale.*
RISUENO D'AMADOR.	*Pathologie et Thérapeutique générales.*
ESTOR.	*Opérations et Appareil.*
BOUISSON.	*Pathologie externe.*

Professeur honoraire : M. AUG.-PYR. DE CANDOLLE.

Agrégés en Exercice.

MM. VIGUIER,
BATIGNE.
BERTRAND.
BERTIN.
DELMAS FILS,
VAILHÉ.
BROUSSONNET FILS.
TOUCHY, *Examinateur.*

MM. JAUMES.
POUJOL.
TRINQUIER.
LESCELLIÈRE-LAFOSSE.
FRANC.
JALLAGUIER.
BORIES, *Examinateur.*

La Faculté de Médecine de Montpellier déclare que les opinions émises dans les Dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs ; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.